

## SEANCE DU 18 décembre 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	7

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre 2023, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SIVEC Jean
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle
IMMER Alain	WALLERICH Alain
GUINDT Philippe	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

DEBAILLEUL Delphine	donne procuration à GAILLOT Philippe
THILL Céline	donne procuration à OGER Isabelle
VALANCE Bénédicte	donne procuration à IMMER Alain

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

BRUN Jérôme	REUTER Olivier	VIEIRA Christophe
-------------	----------------	-------------------

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 – 802 Eclairage Public passage au LED

**Considérant** les augmentations des coûts énergétiques ;

**Considérant** que l'éclairage public représentait plus de la moitié des charges d'électricité de la commune ;

**Considérant** que l'éclairage public a fait l'objet de plusieurs débats, études et aménagements, notamment aux cours des réunions de commissions voiries en date du 25 février 2021 et 10 février 2023 ;

**Considérant** qu'au cours de cette période l'éclairage a été passé en LED et solaire avec détection de mouvements pour les abords du foyer et de la mairie,

**Considérant** qu'une partie des luminaires sont à présent au LED, notamment la rue de Gandren, ou le seront pour ce qui concerne la rue des Romains dans le cadre des travaux de voirie de 2024-2025 ; ce qui représente environ 30% du parc de l'éclairage public qui est en LED.

**Considérant** que par délibération du 26 septembre 2022 N° 2022 – 664 il a été décidé et mis en place le principe d'extinction totale de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal à compter du 01<sup>er</sup> novembre 2022 de 23h à 05h et que la commune n'a pas connu d'augmentation de vols ni d'accidents ;

**Considérant** la nécessité de limiter la consommation énergétique et de contribuer à la préservation de l'environnement ;

**Considérant** que les enjeux liés à la maîtrise des dépenses et consommations d'énergie relatifs à l'éclairage public et aux effets liés à la pollution lumineuse sont importants ;

Monsieur le Maire sur recommandations des commissions voiries a contacté plusieurs sociétés en vue de passer les têtes de lampadaires en LED pour ceux qui ne le sont pas encore :

- La SAS ELRES de Hauconcourt a remis un devis du 03/03/2023 d'un montant de 75.624,90€ HT ;
- La SAS TRASEG « CITEOS » de Basse-Ham a remis un devis du 15/03/2023 d'un montant 74.979,83€ HT ;
- La SAS INNOVATIONS ON LINE PRODUCTS « CHICLED » de Toulouse a remis un devis du 05/04/2023 d'un montant de 55.860,00€ HT ;  
Ce dernier devis n'est pas détaillé, la société est à Toulouse et demandait si nos services ou une entreprise locale pouvaient effectuer des installations, n'ayant pas eux-mêmes de structure pour les installations, ni de sous-traitants sur notre secteur ;
- La SARL PILOTAGE (PILOTAGE ET COMPAGNIES) de 54130 Dommartemont a été contactée mais n'a pas donné suite à notre demande ;

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT DE LA MOSELLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK****SEANCE DU 18 décembre 2023**

Monsieur le Maire rappelle que les sociétés ELRES et CITEOS connaissent toutes deux parfaitement notre parc de luminaires d'éclairage public et sont venues nous rencontrer avant et après avoir remis leur devis, alors que la société CHICLED ne s'est pas déplacée et oriente ses ventes très fortement vers le solaire.

Monsieur le Maire propose d'écarter le devis de société CHICLED l'offre n'étant pas pertinente et ne paraissant pas pérenne en matière d'installation et de SAV.

De la comparaison détaillée des devis des sociétés ELRES et CITEOS il ressort que la Société CITEOS n'a pas chiffré les 2 éclairages solaires pour la rue des Saules soit 6.364,80€ HT et que pour la société ELRES il manque 2 têtes d'un mat à 3 têtes soit à rajouter 1.040,67€ HT. A prestation identique la société ELRES est moins cher que CITEOS de 4.679€ HT et montre une plus grande réactivité.

La société ELRES rencontrée le 13 décembre maintient les tarifs du devis du 03 mars 2023 et suite à notre demande a revu son offre en intégrant 1 lampadaire pour l'allée de Puttelange et a retiré les têtes de la rue des Romains. Un nouveau devis du 14 décembre N° 230100A nous a été remis, qui s'élève à 74.622,12€ HT.

Le coût 2023 de l'éclairage public s'élève à 9.147,53€ TTC (la TVA n'étant pas récupérée) et comprend déjà l'extinction de nuit. Cet investissement est élevé et important, d'où un amortissement long si autofinancement.

Monsieur le Maire rappelle que nos installations ont pour certaines plus de 50 ans avec des néons lesquels ont engendré dernièrement des coupures de courant à répétition sur la quasi-totalité du village de Gandren pendant près de deux semaines et que plusieurs points d'éclairage ont dû être laissés hors service pour ne plus déclencher de court circuits.

Monsieur le Maire propose au Conseil

- de retenir le devis ELRES du 14 décembre N° 230100A et de solliciter une aide de l'état au titre des « fonds verts » pour 50% du montant HT et un fond de concours de rénovation de l'éclairage public de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour 25% du montant HT.
- le plan de financement prévisionnel suivant :

**Dépenses :**

74.622,12€ HT (89.546,54€ TTC) devis ELRES du 14 décembre N° 230100A.

**Recettes :**

- a) 37.311,00€ HT Aide Fond Vert, de la Préfecture de la Moselle,
- b) 18.655,00€ HT Fonds de concours rénovation éclairage public de la CCCE,
- c) 18.656,12€ HT Autofinancement de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et pouvoirs :

- **APPROUVE** le passage au LED de l'éclairage public qui ne l'est pas encore, et à le réaliser à partir de 2024 ;
- **DECIDE DE SOLLICITER** une aide fond vert auprès de la Préfecture de la Moselle ;
- **DECIDE DE SOLLICITER** un fond de concours pour la rénovation de l'éclairage public auprès de la CCCE ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DECLARE** que l'acceptation du devis et le démarrage des travaux ne pourra se faire qu'après l'obtention des accords des financements nécessaires.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 18 décembre 2023**

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents, déclarations et actes, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du présent financement et de la présente délibération, relatifs à ce dossier.

Les aides seront sollicitées au plus vite ; si toute autre subvention peut être accordée, Monsieur le Maire fera les démarches nécessaires.



Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 20 décembre 2023

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 20/12/2023  
Le Maire,

